



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2001

1. A la 283^e session (mars 2002) du Conseil d'administration, la commission a examiné le rapport du Chef auditeur interne (anciennement dénommé Vérificateur intérieur en chef des comptes) sur les principales constatations résultant de la vérification interne des comptes et des missions d'enquêtes entreprises en 2001¹. Les recommandations formulées par le Chef auditeur interne sont examinées ci-après dans l'ordre dans lequel elles figurent dans son rapport, et sont soumises pour information.

Vérifications au siège***Vérification des comptes du Service des coopératives (COOP)
Département de la création d'emplois et du développement
de l'entreprise (EMP/ENT)***

2. Les recommandations formulées par le Chef auditeur interne en vue d'améliorer l'administration des voyages et des contrats extérieurs ont été suivies d'effet à COOP. Un plan de travail détaillé a été établi pour 2002-03 et la planification des missions est actuellement effectuée sur la base de ce plan de travail, ajusté selon les besoins. Des procédures améliorées pour l'établissement des contrats de collaboration extérieure et pour le contrôle et l'évaluation des travaux accomplis dans le cadre de tels contrats ont également été mises en œuvre. L'évaluation de l'ACOPAM a eu lieu comme prévu, et un document de projet visant à diffuser à l'échelle mondiale l'expérience acquise dans le cadre de l'ACOPAM a été établi et soumis au donateur. La compilation d'informations, que le Chef auditeur interne a recommandée pour les missions, les séminaires et les collaborateurs extérieurs en vue d'accroître les capacités d'établissement de rapports concernant les contributions qu'ils apportent aux objectifs opérationnels et stratégiques de l'OIT, serait un outil de gestion très utile et le Bureau étudiera la possibilité de le mettre en œuvre à l'échelle interne, en association avec le PGI en cours d'élaboration. COOP a

¹ Document GB.283/PFA/6 – rapport du Vérificateur intérieur en chef des comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2001.

amélioré sa base de données sur les projets en cours et à l'étude, ainsi que l'avait recommandé le Chef auditeur interne. CODEV gère une base de données sur l'évaluation des projets, et le personnel de COOP tient un calendrier des évaluations concernant ses projets.

Vérification des comptes d'avance de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (CAPS)

3. A sa 144^e réunion (2001), le Comité de gestion de la Caisse a examiné les mesures prises par celle-ci en vue de mettre en œuvre les recommandations du Chef auditeur interne. Le comité a reconnu la nécessité de réexaminer les procédures en place concernant la gestion des comptes d'avance de la Caisse pour remédier aux déficiences relevées par l'auditeur, et invité le secrétariat de la Caisse et le Département des services financiers à poursuivre leur coopération pour le rapprochement des éléments en retard d'apurement. Les mesures prises à ce jour sont les suivantes:
 - Le fonctionnaire de la Caisse chargé de superviser le traitement des demandes a l'obligation de contrôler et de rapprocher les avances. Il sera aidé en cela par l'informaticien de la Caisse. Les avances font désormais l'objet d'un contrôle systématique sur la base des informations disponibles dans le système d'information sur l'assurance maladie (HIIS).
 - HRD a regroupé la Caisse, le Secrétariat de compensation et PENSION dans le Service HR/POLADMIN afin de faciliter le partage d'informations. Les bureaux du Secrétariat de compensation ont été rapprochés de ceux de la Caisse de manière à améliorer la coordination entre ces deux unités.
 - La Caisse reçoit périodiquement une liste de HRD indiquant les membres du personnel sur le point de partir à la retraite. L'interface d'ordinateurs PERSIS-HIIS génère, à l'intention de la Caisse, d'autres informations concernant des membres du personnel affiliés qui sont sur le point de quitter le Bureau. Bien qu'il n'y ait pas de procédure établie de recouvrement des avances non apurées par prélèvement sur les prestations de cessation de service à la date de départ, PAIE peut, à la demande de la Caisse, procéder à ce recouvrement.
 - COMPT a ouvert un compte séparé pour y comptabiliser la compensation recouvrée par la CAPS auprès de tiers et d'autres caisses d'assurance. La CAPS a élaboré un projet de procédures écrites à appliquer aux demandes de remboursement concernant des dépenses afférentes à la responsabilité civile ou résultant d'accidents du travail, afin d'améliorer l'identification et le suivi de ces demandes.
 - Le projet IRIS prévoit notamment, pour le HIIS, des interfaces propres à faciliter le rapprochement des avances sur les prestations médicales et des demandes de remboursement de frais. Dans l'intervalle, les procédures de rapprochement et de présentation de rapports réguliers sont élaborées en consultation avec TREASURY.

Vérification du contrôle des liquidités à la Caisse de Section des opérations de trésorerie (TRES/OPS) du Service de la trésorerie et de la comptabilité

4. Les recommandations formulées par le Chef auditeur interne concernant un contrôle interne amélioré à la Caisse figurent dans les procédures types en vigueur.

Bureaux extérieurs

5. Toutes les recommandations mentionnées dans le rapport concernant les bureaux extérieurs ont été suivies d'effet dans les bureaux concernés.
6. Une nouvelle méthodologie de vérification, mise au point par le Bureau en collaboration avec le Commissaire aux comptes, a été introduite en janvier 2002. Il devrait en résulter une amélioration des procédures et méthodes de travail ainsi qu'un relèvement du niveau de contrôle interne. Un nouveau codage des comptes a également été introduit qui facilitera le contrôle des dépenses par rapport aux objectifs stratégiques et aux indicateurs.
7. En avril 2001, un nouveau système de contrôle et d'établissement de rapports a été introduit pour améliorer les contrôles des comptes personnels dans les bureaux extérieurs. Tous les six mois, les bureaux régionaux compilent un rapport de situation sur toutes irrégularités constatées dans ces comptes, et il est demandé au bureau concerné de prendre les mesures qui s'imposent. Ainsi s'assure-t-on que le nombre de transactions non rapprochées demeure minimal et qu'elles sont identifiées et apurées sans retard.

Vérification interne des projets de coopération technique***GAB/00/02/IBR: Projet d'appui à la réhabilitation de la Caisse nationale de sécurité sociale du Gabon***

8. Les problèmes signalés par le Chef auditeur interne pour ce projet ont résulté d'une conception inadaptée et d'un calendrier trop court, et ont été aggravés par une coordination trop déficiente pour assurer en temps voulu le transfert de fonds et la fourniture des équipements. La durée du projet a été prolongée avec l'accord de toutes les parties concernées, le plan de travail a été révisé ainsi que le budget. La section des achats et contrats (PROCUREMENT) du siège a effectué une mission qui a permis d'accélérer le processus d'acquisition de tous les équipements dans le respect des règles. Ceci, ainsi que le recrutement de tout le personnel requis (consultants nationaux), a été réalisé conformément aux calendriers de travaux révisés. Tous les obstacles ont pu ainsi être écartés, de sorte que le projet a pu être exécuté à la satisfaction de toutes les parties concernées. Il a été pris note des recommandations du Chef auditeur interne en vue de l'organisation de projets similaires dans l'avenir.

Projet IPEC SAF 98/05/51: Enquête sur les activités des jeunes, Afrique du Sud

9. L'enquête sur les activités des jeunes en Afrique du Sud a été menée à son terme et le rapport final publié. Depuis la réalisation de cette enquête, l'IPEC (Programme focal sur le travail des enfants) a considérablement accru ses capacités d'appui technique, aussi bien au siège que sur le terrain. Ce sont désormais quatre fonctionnaires qui sont en poste en Afrique et ont à charge d'apporter un appui technique aux projets de l'IPEC. Deux d'entre

eux apportent leur assistance et fournissent des données techniques pour les enquêtes statistiques. L'IPEC a également renforcé ses contrôles financiers en recrutant un directeur financier qui traite désormais toutes les dérogations à l'exigence d'un compte bancaire exclusif et veille à ce que d'autres contrôles soient effectués sur place en quantité suffisante. Le temps qu'a exigé l'approbation de l'additif à l'accord de projet a été anormalement long et s'explique essentiellement par le cycle de financement du donateur. Ces retards sont rares, et l'IPEC n'a pas rencontré d'autres problèmes de ce type depuis l'approbation de cet additif. La perte de quelque 20 000 dollars E.U., mentionnée par le Chef auditeur interne, n'a pas été recouvrée.

- 10.** En conclusion, toutes les principales recommandations, faites par le Chef auditeur interne dans son rapport pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2001, ont été mises en application et le Bureau continuera d'assurer, en liaison étroite avec le Chef auditeur interne, le suivi d'autres recommandations en cours d'application.

Genève, le 21 janvier 2003.